

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 20 octobre à 20 heures conformément aux convocations du 17 octobre 2016.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 14 mars 2016 ; projets d'aménagements : validation cahier des charges de l'étude de programmation ; travaux d'entretien de la forêt alluviale : choix de l'entreprise ; choix du logo du syndicat ; création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en interne ; questions diverses.

Séance du 20 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 17 octobre 2016.

Présents : Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Nicolas BERNARD, Didier FOURNIER, Henri SAUZEDDE ;

Absents : Monsieur Gilles PETEL, Madame Ludivine MEISSONNIER, Messieurs Claude DUCHET, Jean-Christophe VICTORI, Madame Edwige MOLINIER ;

Excusés : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Mickaël SANTOS ;

Procurations : de Madame Agnès ROCHE à Monsieur Nicolas BERNARD, de Madame Anne-Marie GUILLAUMIN à Monsieur Pierre METZGER, de Monsieur Mickaël SANTOS à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2016

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2016/012 - PROJETS D'AMENAGEMENTS - VALIDATION CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION

Le président rappelle au comité que lors de la séance du 8 février 2016, il avait approuvé le document «Pour un pôle Nature et Culture au Domaine de Chadieu». Depuis, le bureau du syndicat et le CPIE, avec les conseils de l'architecte du CAUE, se sont employés à rédiger un cahier des charges intitulé «Etude de programmation de la transformation des bâtiments du centre de loisirs et du chai» pour préciser l'existant, les objectifs du syndicat et le contenu de la mission de programmation.

Après avoir distribué ce cahier des charges et examiné le contenu, monsieur le président propose de solliciter sur cette opération une aide financière FEADER au titre de la fiche action 1 du programme LEADER "Val d'Allier du Grand Clermont (Groupe d'Action Local-GAL)".

Le programme LEADER n'étant pas définitivement opérationnel, monsieur le président propose qu'une demande d'accusé de réception soit faite auprès de la région afin d'obtenir une date de début des opérations.

La demande d'accusé de réception sera déposée conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant des dépenses prévisionnelles HT	Montant des Recettes prévisionnelles HT
Etudes Préalables :	Subvention FEADER (LEADER) :
50 000 € HT	40 000 € HT
	Autofinancement :
	10 000 € HT
TOTAL : 50 000 € HT	TOTAL : 50 000 € HT

Le comité unanime autorise monsieur le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : publiée et/ou affichée le 21/10/2016

transmise au Préfet le 25/10/2016

2016/013 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA FORET ALLUVIALE - Choix de l'entreprise

Monsieur le Président rappelle au comité que dans le programme d'actions de gestion la forêt alluviale de Chadieu inscrit au Contrat Territorial Val d'Allier pour la période s'étendant du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2020, et dont le Syndicat Intercommunal de Chadieu est maître d'ouvrage, figure un volet «Travaux d'entretien et de gestion courante».

Dans ce cadre, en accord avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, plusieurs arbres ont été identifiés comme nécessitant une intervention d'un élagueur professionnel.

Trois entreprises ont été sollicitées pour effectuer ces travaux, seules deux ont présenté un devis, à savoir :

- entreprise «Branche et Forêt» pour un montant de 4 020 euros TTC,
- entreprise «Castor Elagage» pour un montant de 3 720 euros TTC.

Ces deux entreprises étant qualifiées pour exécuter ces travaux et disposées à les réaliser dans un délai de trois mois à partir du 15 novembre, le Comité Syndical unanime retient la moins disante, soit «Castor Elagage», et autorise le président à commander ces travaux.

Délibération : publiée et/ou affichée le 21/10/2016

transmise au Préfet le 25/10/2016

2016/014 - CHOIX DU LOGO DU SYNDICAT

Conformément aux remarques formulées lors du comité syndical du 8 février dernier, Monsieur Mickaël SANTOS, membre du comité, a retravaillé le projet de logo.

De plus, dans un courrier adressé au syndicat, il cède à ce dernier les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre et notamment les droits de la reproduire, de la représenter, de la diffuser, ..., sans demander de rétribution financière ou d'autre nature.

Le comité syndical retient le logo proposé, autorise le président à signer les documents auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et remercie Monsieur Mickaël SANTOS pour la qualité de son travail.

Délibération : publiée et/ou affichée le 21/10/2016

transmise au Préfet le 25/10/2016

2016/015 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE EN INTERNE

Monsieur le Président informe de la possibilité d'avancement de grade d'un agent technique de 2^{ème} classe au grade d'agent technique territorial de 1^{ère} classe, compte tenu des conditions d'ancienneté et d'échelon de cet agent à temps complet.

Aussi, il propose de se prononcer sur cette création.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical créé à compter du 1^{er} janvier 2017, le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Délibération : publiée et/ou affichée le 21/10/2016

transmise au Préfet le 25/10/2016

QUESTIONS DIVERSES**VOIE VERTE**

Dans le cadre de la présentation du tracé de la future Voie Verte une soixantaine d'élus ont participé, au départ de Pont du Château, à la visite organisée par le Grand Clermont le 3 septembre. Cette visite s'est terminée à Chadieu où le syndicat et le CPIE ont exposé leurs actions respectives sur le site.

Ensuite, le 9 septembre, les techniciens du Conseil Départemental sont venus sur site pour préparer l'implantation du point d'accueil de la Voie Verte.

GRAND DÉFI BIODIVERSITÉ

Cette manifestation organisée par le CPIE le 26 juin a connu un franc succès. Elle a bénéficié de l'investissement de nombreux bénévoles d'associations.

RUCHES

Monsieur Pineau, apiculteur domicilié à Vic-le-Comte, avait installé au printemps des ruches sur l'emplacement préparé par le syndicat à cet effet. Il se déclare satisfait de la qualité du site pour ses abeilles. M. SAUZEDDE souhaite qu'une rencontre ait lieu avec l'apiculteur et le CPIE pour prévoir des actions éducatives autour du thème de l'abeille.

PARCELLES ZL n°144 ET ZL n°145

Monsieur Dominique BRUN, agriculteur exploitant la ferme de Chadieu, a fait savoir au syndicat qu'il avait cessé son activité et vendu sa propriété. Il interroge donc le syndicat pour savoir si ce dernier souhaite confier les parcelles ZL144 et ZL145, propriétés du syndicat qu'il exploitait, au repreneur sur le bulletin de mutation de la MSA.

Après discussion, les membres du syndicat ne souhaitent pas céder ces terrains au nouvel exploitant.

CAVAL'NATURE

La troisième manifestation d'endurance équestre organisée par Caval'Nature aura lieu les 5 et 6 novembre prochains.

Adoption des délibérations n°2016-012 à 2016-015

Fin de la séance à 21 heures 15.

Le Président,



Pierre METZGER.